



République Française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU 27 AOUT 2019

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : Mesdames EVRARD Elisabeth, GROISEAU Stéphanie, PETIT Nathalie, SOULET Chantal, TEILLOUT Aurélie et Messieurs LEMAITRE Thierry, RENOUX Julien, TEXIER Cédric, TRICARD Pierre.

Absents excusés : Mesdames BOISARD Nathalie, DORET Stéphanie et Messieurs BERNAUDEAU Mickaël, CHAIGNE Bertrand, DESMIERS Victorien, NZECK- SAM- NDECK Armand (pouvoir donné à Mme EVRARD).

Secrétaire de séance : Madame EVRARD

Da te de la convocation : 20 Août 2019

Avant l'ouverture du conseil, M. le Maire propose de rajouter un point concernant l'achat d'un camion pour la commune. Avec l'accord du conseil, le sujet est évoqué en point 10.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mai 2019

Le compte rendu est approuvé.

2) Personnel communal

- Renouvellement d'un contrat PEC

Le contrat PEC d'un agent, intervenant à l'école, est renouvelé jusqu'au 30 Août 2020 dans les mêmes conditions que l'année précédente, soit une prise en charge de 50 % sur 20 Heures, le reste restant à la charge de la commune. Le conseil valide la reconduction de ce contrat.

- Facture Caisse de Retraite : Validation de service d'un agent ex SIVU

Un agent administratif a exercé les fonctions de secrétaire au SIVU GERMOND/ROUVRE et SAINTE OUENNE. Sous contrat, non titulaire, cet agent a demandé la validation de ses années de cotisations IRCANTEC, en contribution rétroactives CNRACL.

La commune de GERMOND/ROUVRE demande une participation de 50 % sur la somme de 6 716.81 € à valoir sur les cotisations payées. Le Maire a fait une demande de communication des statuts du SIVU, à la commune de GERMOND/ROUVRE, pour vérification du taux de participation de la commune. Certains conseillers font remarquer que cet agent intervenait uniquement le lundi.

- Infos diverses

Un agent administratif est en arrêt maladie depuis mai dernier jusqu'au 16 septembre.

L'agent technique a déposé un dossier de demande de retraite auprès du centre de gestion. La demande doit passer devant le comité technique. En cas d'avis favorable, son départ est prévu pour le premier semestre 2020 et nécessitera un recrutement préalable permettant le passage d'informations.

3) Centre de gestion : Adhésions contrat risques statutaires et convention participation prévoyance

- Contrat Risques Statutaires :

Le contrat actuel arrivant à terme, le conseil municipal a mandaté le Centre de Gestion pour une nouvelle consultation. A l'issue de celle-ci, le CG79 retient CNP ASSURANCE et son courtier SOFAXIS .

Le candidat propose un taux identique à celui fixé actuellement avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire mais a légèrement diminué le taux avec 20 jours de franchise en maladie ordinaire.

Les garanties respectent le statut des agents et tous les services annexes sont inclus dans le taux.

Le taux de participation aux frais est maintenu à 0.13 % de la masse salariale assurée.

M. le Maire propose de garder le contrat avec la franchise de 10 jours pour les maladies ordinaires.

Les membres du conseil valident cette proposition.

- Convention de participation prévoyance

Ce contrat est également arrivé à son terme. Le prestataire choisi est la Mutuelle Nationale Territoriale.

Le Centre de Gestion présente les modalités du nouveau contrat lors de réunions les 5, 10 et 11 septembre.

4) Cimetière : Choix du prestataire, règlement intérieur et évolution des tarifs

La commission s'est réunie le 14 août dernier pour étudier les propositions des entrepreneurs pour la création d'un jardin du souvenir, de cavurnes et de columbarium.

3 prestataires ont répondu, à savoir Echiré Funéraire, les Ets Martins de Coulonges et la Sté SBT. Les devis présentés sont équivalents en terme de coût.



République Française

La commission propose de retenir Echiré Funéraire en raison de la qualité de son offre et de ses produits. A l'unanimité, les membres du conseil valident ce choix.

Le règlement du cimetière date de 2003 et nomme des personnes, en charge du cimetière, qui ne font plus partie du conseil. De plus, ce règlement n'intègre pas le columbarium et les cavurnes. Il est donc proposé la création d'un nouveau règlement remis à chaque conseiller pour lecture et observations.

Par ailleurs, il faut actualiser les tarifs et créer ceux pour les cavurnes. Il est remis aux conseillers, un comparatif de ce qui se fait dans les environs de Sainte Ouenne.

Les conseillers souhaitent un temps de réflexion; aussi le vote du règlement et des tarifs est reporté à un prochain conseil.

5) Travaux :

- Voirie

La compétence Voirie relève de la communauté de communes Val de Gâtine. Sainte Ouenne dispose d'une enveloppe budgétaire de 41 000 €.

Sur la base des estimations de la communauté, des travaux d'enrobé interviendront rue du Moindreau, chemin vicinal de la Moussière et au carrefour de la rue du vieux moulin ; le reste de la rue sera réalisé en tri-couches. Le reliquat de l'enveloppe devrait permettre de réparer une portion très endommagée du chemin du bois Picot.

- Défense incendie La Chevauchée

L'autorisation de la construction avait donné lieu à l'accord du propriétaire pour une participation de 50% du devis initial. Suite à erreur et insuffisance de débit du réseau, le SECO a modifié son devis pour un montant de 6 418.83 € TTC. Le manège et la pension « La Chevauchée » a ouvert ses portes le 25 août dernier. Il était donc nécessaire de faire procéder aux travaux de mise aux normes et de création d'une borne incendie.

M. le Maire demande l'accord du conseil sur la prise en charge.

Le conseil valide et maintient le taux de participation de la commune et du propriétaire.

- Modification de la limitation de vitesse chemin de la Pierredièrre

Dans le bourg de la Pierredièrre et aux Hoptollories, la vitesse est limitée à 50 km/h. Entre les deux, un panneau limite la vitesse à 70km/h. En raison de la courte distance séparant les 2 hameaux et du constat de vitesse de certains conducteurs de véhicules, la commission travaux propose l'uniformisation de la vitesse sur l'ensemble du tronçon routier. De chaque côté de la voirie des panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h seront installés.

Pour la sécurité de tous, les membres de conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

- Salle des fêtes : travaux et contrat de maintenance

La Sté ATTILA a été consultée sur le problème, récurrent mais ponctuel, des fuites d'eau de la toiture de la salle des fêtes. Cette société a fait un diagnostic et propose :

- Le remplacement de tuiles cassées et de l'étanchéité de la fenêtre de toit (au dessus de la cuisine) pour la somme de 2 843.04 € TTC.
- Un contrat de maintenance annuel pour essentiellement retirer les feuilles tombées qui bouchent les gouttières pour la somme de 676.58 € TTC.

A l'unanimité des membres du conseil, l'ensemble de ces prestations sont acceptées

- Inauguration du Club House le 6 septembre et travaux douches/vestiaires

M. le maire rappelle la date de l'inauguration du Club House du foot et précise qu'une plaque commémorative sera dévoilée à cette occasion. L'A.S.S.O a souhaité donner le nom d'André METAYER au Club House en raison de son fort investissement dans l'association. Le Maire a recueilli l'accord de sa sœur qui sera présente lors de cette inauguration ainsi que la Sous-Préfète de Parthenay, Mme LIETARD, des représentants du District, des entreprises ayant réalisés les travaux, des présidentes et présidents des Associations de Sainte Ouenne, des membres de l'Asso et des joueurs.

Le conseil confie le soin du buffet à L. Poupeau.

- Antenne relais téléphone

La mairie a été contactée par la société ATC qui se charge, pour les prestataires de téléphonie mobile, d'installer les antennes relais. La commune de Sainte Ouenne est en zone grise, la réception n'est pas toujours de bonne qualité. Pour y remédier, l'installation d'une antenne relais sur un point haut serait possible au niveau du stade.

A l'unanimité sauf une voix, cette installation est rejetée en raison de la proximité des habitations et surtout de l'école.



République Française

6) Ecole : - Avancée du projet de rénovation et demande de subvention

M. le Maire fait le point des subventions obtenues pour le projet de rénovation de l'école, Phase 1

- la DETR pour la somme de 262 574 € soit 40% du montant des travaux
- le contrat de ruralité pour la somme de 70 000 € soit 10.66%.

Ces 2 aides atteignent le montant possible maximum.

A cela, s'ajoute l'aide du Département pour la somme de 17 614,28 € au titre du CAP79

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de présenter cette demande de subvention CAP 79.

Le conseil valide la demande à l'unanimité ainsi que la modification du plan visant à limiter les frais d'entretien et l'emprise sur la cour de récréation.

M. COGNY Luc, architecte du projet présente le planning des travaux et les étapes à venir, jeudi 29 Août 2019 à 18h en mairie. L'ensemble du conseil est invité.

- Point sur la rentrée scolaire

98 enfants sont attendus pour cette nouvelle rentrée scolaire.

- Tarifs garderie et cantine

Pour tenir compte de l'inflation, il est proposé une augmentation de 2 % sur les tarifs de garderie et de cantine.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- Achat de matériel

Il a été nécessaire de commander des tables, des chaises pour la cantine et de renouveler des jeux pour les enfants.

Et comme s'y était engagé le conseil, afin de renouveler, pour des raisons de sécurité, les chaises et tables de la salle des fêtes, la commande à la société Manutan Collectivités a été complétée.

Elle s'élève au total de 7 546.61 € TTC.

Le conseil donne son accord.

7) Catastrophes Naturelles : réponse préfecture 2018 et infos 2019

La préfecture a informé avoir refusé la classification de catastrophes naturelles (sécheresse) pour l'année 2018.

Pour 2019, la demande doit être présentée avant le 30 juin 2020.

8) Com Com Val de Gâtine

- Taxe de séjour

L'intercommunalité Val de Gâtine est la seule du département à ne pas avoir de taxe de séjour.

Il est donc proposé l'instauration de cette taxe à compter du 1^{er} janvier 2020.

Elle serait donc, par jour et par personne, de

1.50 € pour les hôtels, résidence de tourisme ou meublés de tourisme 5 étoiles,

1.00 € pour les hôtels, résidence de tourisme ou meublés de tourisme 4 étoiles,

0.60 € pour les hôtels, résidence de tourisme ou meublés de tourisme 3 étoiles,

0.50 € pour les hôtels, résidence de tourisme ou meublés de tourisme 2 étoiles et les villages de vacances 4 et 5 étoiles

0.40 € pour les hôtels, résidence de tourisme 1 étoile, les chambres d'hôtes et les villages de vacances 1, 2 ou 3 étoiles

0.40 € pour les terrains de camping ou terrain de caravanage classés en 3, 4 ou 5 étoiles ou autres terrains d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes

0.20 € pour les terrains de camping ou de caravanage classés en 1 ou 2 étoiles ou autres terrains d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes

Le conseil vote cette disposition.

- Modification statutaire

La communauté de communes Val de Gâtine souhaite porter au vote les modifications suivantes :

- Le transfert de compétence en ce qui concerne la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges concernant les véhicules électriques (bornes de recharge), des points de ravitaillement en gaz ou hydrogène pour les véhicules ou navire.
- De pouvoir adhérer à un syndicat mixte par simple délibération du conseil communautaire, par un vote pris à la majorité absolue des suffrages exprimés, et de ce fait, ne plus demander l'accord des communes membres.

Les membres du conseil ne s'opposent pas à ces modifications des statuts de l'intercommunalité.

- PLUI

Dans le cadre du dossier de création du PLUI, l'enquête publique devait commencer en fin d'année 2019. Cette dernière est repoussée à début 2020.



République Française

- Adhésion au service commun d'instruction des Actes et Autorisation du Droit des Sols.

La communauté de communes Val de Gâtine assure l'instruction de certains actes d'urbanisme. Elle demande l'ajout des déclarations préalables – division.

Les membres du conseil autorisent le maire à signer l'avenant à la convention.

- Recomposition de l'organe délibérant

Au sein de la nouvelle intercommunalité, il y a eu plusieurs fusions de communes.

En conséquence, le nombre des représentants des communes est révisé. De 49 actuellement, le nombre de représentants sera de 46 après les élections municipales. Le nombre de 2 représentants pour la commune de Sainte-Ouenne reste inchangé.

9) Vente HLM des logements du Moindreau : demande avis du conseil

La SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement a décidé de proposer à la vente les 3 maisons situées au Moindreau (23 – 24 et 26 rue du Moindreau).

Il est demandé l'avis de la commune sur ces ventes.

Les membres du conseil donnent leur accord à ce projet.

10) Achat d'un camion

Une opportunité se présente pour l'achat d'un camion de marque Mitsubishi de 2008 avec 107 000 Kms pour la somme de 15 000 € auprès des établissements Genève Occasion.

Le camion possède un coffre, une benne basculante et une attache remorque.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord pour cet achat qui devient urgent, compte tenu de l'état du véhicule de la commune.

11) Questions diverses

- Cinéma en plein air du 28 août

Les membres du comité des fêtes demandent l'aide de tous ceux qui le peuvent pour l'installation.

Le Maire et le conseil remercient les associations et la Sté BONNEAU TP qui prête gracieusement un groupe électrogène.

- Le SIEDS souhaite modifier ses statuts afin de proposer aux intercommunalités de pouvoir adhérer.

Pour ce faire, il a pris, le 3 juin dernier, la compétence en ce qui concerne les bornes de charges pour les véhicules (électrique, hydrogène...), compétence intercommunautaire.

L'adhésion des intercommunalité est sans incidence sur les transferts de compétence déjà réalisés par la commune au SIEDS. Cette modification de statut a reçu l'aval de la préfecture. Les membres du conseil valident la modification des statuts du SIEDS.

- Un projet de restructuration globale du réseau des services publics fiscaux se prépare.

80 % des sites des Deux Sèvres seront supprimés en 2023. Après Champdeniers, Mazières, la trésorerie de Coulonges sur l'Autize fermerait. Il ne resterait à terme que 6 sites ouverts avec des agents des finances publiques. Les Sénateurs se sont mobilisés et Jean Marie Morisset a adressé à cet effet une lettre au Maire, lettre qui sera diffusée à l'ensemble des conseillers.

- Le comité des Fêtes de Saint Maxire organise une randonnée le 29 septembre 2019, randonnée qui empruntera une partie des routes et chemins de notre commune entre 7 et 14 heures.

Il demande l'accord de la commune.

Les membres du conseil acceptent cette demande de randonnée qui permet de découvrir la commune.

La prochaine réunion de conseil se tiendra le 30 septembre 2019 à 20h00 à la Mairie.

Fait à Sainte Ouenne, le 10 Septembre 2019

Le Maire,